

LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0913 G 82360

Bimestriel, le N° : 4 € - Abonnement 1 an : 20 €

N° 74 - septembre -octobre 2009

UNE TRISTE BALLADE IRLANDAISE

Pour être cru, encore faut-il être crédible.

Les citoyens d' "Irlande du Sud " ont, par l'intermédiaire des urnes, approuvé enfin le Traité de Lisbonne qui consacre la tutelle de l'Union Européenne sur les nations du vieux continent. Voici plus de seize mois, ces mêmes électeurs avaient rejeté ce texte mais les autorités de Bruxelles, par une habile propagande, accompagnée de quelques promesses et de subsides conséquents, ont obtenu ce revirement de l'opinion irlandaise.

Après des décennies, on nous rebat les oreilles d'arguments tendant à nous convaincre de la supériorité absolue de la démocratie sur tous les autres modes de gouvernement. Même le monde ecclésiastique hier si mesuré dans son analyse, fait chorus. Et rares sont les esprits libres qui osent mettre en doute ce dogme fondamental de " politiquement correct ". Ce système s'affirme par la bouche de ses zéloteurs, le régime idéal qui doit être répandu dans l'univers entier, le seul capable de sauvegarder la dignité humaine et la souveraineté du peuple. Le message s'avère si bien assuré et multiplié que la majorité des gouvernants de la planète s'y rallie ou feint de s'y rallier. Et pourtant, il suffit d'un scrutin programmé au pays de Dublin pour jeter à bas un si bel édifice. Les maîtres de l'Europe sont tellement pressés de voir aboutir le projet que cette précipitation même rend leur démarche suspecte. Ils sacrifient, sans scrupule, les principes sur lesquels ils fondent leur prétendue légitimité.

Un journaliste clairvoyant a pu écrire : " *Si l'Union européenne était un système démocratique -ce qu'elle n'a jamais été et ne sera jamais- il serait impossible de faire revoter un peuple souverain alors même que celui-ci vient de donner son verdict. Il ne serait pas davantage envisageable de priver de parole les autres peuples. Mais les peuples d'Europe ne vivent que dans une parodie de démocratie ; le verdict des urnes, seul sondage d'opinion légitime a cessé d'être politiquement contraignant. Il faut en prendre acte avec le plus grand sérieux et mesurer ce que les dirigeants européens sont prêts à faire pour que leur projet aboutisse...*"¹.

On peut, à partir de cet événement, si l'on veut bien s'y attarder, engager quelques réflexions. Avant tout, il semble opportun de s'interroger sur les raisons d'un pareil revirement de la population irlandaise². Certes, après une longue période de prospérité économique l'Eire connaît actuellement de sérieuses difficultés. La crise financière, née aux Etats-Unis a, en effet, touché le pays lourdement et les " manipulateurs politiques " ont sauté sur l'occasion. Ils ont fait croire que seule l'Europe, à laquelle il fallait s'abandonner, pouvait rétablir la situation. En réalité, rien dans la lecture du Traité ne promet d'étayer cette espérance. L'acte concerné a été négocié avant la crise que l'on évoque ici.

Le pendant, le point central de la controverse touche à l'essence même de la construction démocratique. Comme je l'ai déjà fait connaître, je ne crois pas à la légitimité particulière de ce régime.

¹ Citation parue sur le site informatique : " Le Salon Beige ".

² Le corps électoral s'est prononcé pour le Traité de Lisbonne à 67 % des votants.

C'est un système comme un autre avec ses illusions et ses faiblesses, pouvant convenir en certaines occasions mais n'ayant pas vocation à l'universalité ainsi que certains le pensent. Dans la majorité des cas, il ne paraît pas posséder, au regard des nécessités de bien commun, une qualité première. La monarchie, par exemple, lorsque le Roi règne et gouverne véritablement, me semble éminemment préférable pour répondre aux multiples exigences d'une communauté étatique.

Dans l'affaire qui nous occupe, la Démocratie a montré ses limites et la voilà obligée de se défaire de ses prérogatives au profit d'une Europe technocratique dont les véritables buts restent soigneusement dissimulés.³

Point plus important encore, la démocratie apporte à cette occasion la preuve qu'elle est capable de travestir la vérité pour parvenir à ses fins. Et c'est là qu'elle s'affirme la plus efficace mais l'efficacité n'est pas toujours la justice.

³ L'Union européenne acceptera-t-elle longtemps que l'Irlande continue à s'opposer à l'avortement ?

PIERRE VALANCONY

EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF

✓ **Les citoyens et les citoyennes de l'Église**

Le dimanche 11 octobre, à l'appel du "Comité de la jupe" les "Cathos citoyens" descendaient dans la rue.

Anne Soupa est présidente dudit comité et rédactrice en chef du mensuel Biblia édité par les éditions du Cerf. Dans un entretien accordé à "famillechretienne.fr" (12/10/2009), elle déplorait : *"Dans la société moderne, la femme a des droits civiques et elle n'en aurait pas dans l'Église ! On est dans un système patriarcal, hiérarchique, où l'autorité vient du haut. À l'opposé d'un système participatif et adulte."*

Le Comité défend l'accès à la prêtrise pour les hommes mariés et pour les femmes.

✓ **Canonisation de Sœur Marie de la Croix**

Le dimanche 11 octobre, Benoît XVI a proclamé sainte, Jeanne Jugan.

Née à Cancale le 25 octobre 1792, Jeanne Jugan a fondé les "Petites Sœurs des Pauvres" en 1839, une congrégation dont la mission est l'hospitalité et le bonheur des personnes âgées pauvres. Elle est décédée le 29 août 1879 à la Tour St-Joseph en Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), maison-mère de la congrégation.

Le pape Jean-Paul II l'avait proclamée Bienheureuse le 3 octobre 1982.

✓ **L'église et l'Islam en Afrique**

Au cours du récent Synode des évêques d'Afrique, plusieurs prélats ont souligné les dangers que peut représenter l'Islam sur le continent.

Mgr Norbert Wendelin Mtega, archevêque de Songea (Tanzanie), a affirmé que le "facteur islamique politique" menaçait la "liberté de l'Afrique". Il a dénoncé "le processus clair d'identification de l'islam avec la politique et vice-versa" et les "immenses sommes d'argent provenant de pays étrangers (qui) sont investies dans nos pays afin de déstabiliser la paix et d'éradiquer le christianisme".

L'administrateur apostolique des Comores a déploré également "la pression de l'Islam et le manque de liberté des chrétiens."

Mais l'Islam n'a pas été seul mis en cause, Mgr Robert Muhirwa, évêque de Fort Portal (Ouganda), a demandé la mise en place de "programmes pour les jeunes afin qu'ils ne soient pas attirés par les musulmans et les Églises

S O M M A I R E		
☆☆☆☆☆☆		
■ Éditorial – Une triste ballade irlandaise.....	Pierre Valancony	p. 1
■ En bref	Henri Linon	p. 2
■ Communiqué du Groupement universitaire.....	Franck Bouscau	p. 4
■ <u>Les Institutions</u> : La démocratie : un mythe, une réalité, un poison sucré ?.....	Jean-Michel Bocquet	p. 5
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> :		
Morbihan : 1830/1833, la dernière Chouannerie	Michel Duval	p. 9
■ <u>La Contre-révolution en œuvre</u> :Le Chevalier de Fontevieux, victime de la trahison de Chévetel.....	André Couillard	p. 12
■ Notes de lectures		p. 15
■ Carnet.....		p. 16
■ Boutique.....		p. 16
■ Activités		p. 16
■ 97ème Pèlerinage Légitimiste à Sainte-Anne d'Auray (Homélie)		p. 17
■ La Légitimité en Bretagne - Abonnement.....		p. 20

pentecôtistes qui injectent des millions de dollars dans nos pays pour les attirer vers leurs religions".

(Source :)zenit.org

✓ Rencontre Ecclesia Dei / Fraternité St Pie X

Le 26 octobre 2009 a eu lieu "la première rencontre de la Commission d'étude, formée d'experts de cette Commission et de la Fraternité sacerdotale St.Pie X, dans le but d'examiner les difficultés doctrinales qui subsistent encore entre la Fraternité et le Siège apostolique".

Cette rencontre s'est déroulée " dans un climat cordial et constructif".

CITE DU VATICAN, 26 oct 2009 (VIS 091026 (170))

✓ Quand l'Europe dicte sa loi aux États...

La Cour européenne des Droits de l'homme de Strasbourg contredit une décision du Conseil d'État italien et demande d'enlever les crucifix des salles de classes italiennes.

Commentaire du cardinal Tarcisio Bertone, secrétaire d'État " Cette Europe du troisième millénaire ne nous laisse que les citrouilles " d'Halloween et " nous enlève les symboles les plus chers ".

Source : zenit.org

Et des Bretons veulent nous faire croire que nous serons plus libres dans l'Europe que dans l'hexagone !

✓ "Quand un évêque s'en va-t-en guerre... "

Dans sa Lettre 202 du 3 novembre, "Paix Liturgique" nous rapporte des propos étonnants :

À un jeune homme qui disait à Monseigneur Gueneley [évêque de Langres - Haute-Marne] qu'il était temps de vivre dans l'Église avec son temps, d'accueillir les différences, de ne pas avoir peur et de suivre la voie que nous montre le Pape, à l'instar de ce que faisaient bon nombre d'autres évêques, Monseigneur Gueneley a répondu publiquement du tac au tac provoquant le silence étonné de la plupart des dix témoins présents : " **Monseigneur Centène** [évêque de Vannes], **on l'a fait plier. Monseigneur Aillet** [évêque de Bayonne Lescar et Oloron], **on lui donne trois ans. Après, nous verrons. Dominique Rey** [évêque de Fréjus-Toulon], **son diocèse finira par couler !!!**"

Les auteurs de la Lettre s'interrogent :

"À partir de cette déclaration faite publiquement sur le parvis de l'église, nous nous interrogeons : mais de qui donc parle monseigneur Gueneley en parlant de "ON" ?

S'exprime-t-il au nom de la CEF ? [Conférence des Évêques de France], D'un groupe mandaté ? D'une association occulte ?"

<http://www.paixliturgique.com>

✓ Le train et la Bretagne

222,7 km/h entre Guingamp et Plouagat. C'est le record établi par un train d'essai le 8 octobre. Peu à peu, les vitesses s'améliorent, le "plan ferroviaire breton vise à mettre Brest et Quimper à 3 h 08 de Paris, contre un peu plus de 4 h aujourd'hui. Reste qu'aujourd'hui, il faut au minimum :

1 h 14 de Rennes à Nantes - 2 h 00 de Saint-Brieuc à Vannes

2 h 08 de Rennes à Paris - 2 h 11 de Rennes à Brest

2 h 22 de Saint-Brieuc à Nantes - 3 h 23 de Saint-Malo à Quimper

✓ Club des Trente : Claude Guillemot nouveau président

Le Club des Trente, cénacle des patrons bretons, vient de se choisir un nouveau patron, Claude Guillemot, l'un des cinq frères fondateurs du groupe de jeux vidéo Ubisoft. Il succède à l'assureur quimpérois Jacques Verlingue à la tête de ce réseau qui réunit, depuis vingt ans, l'élite économique bretonne : Vincent Bolloré, François Pinault, Louis Le Duff, etc.

O.F. vendredi 9 octobre 2009

✓ Malgorn + Le Guen = Le Drian

Jacques Le Guen, député finistérien villepiniste, avait été désigné comme tête de liste de l'UMP en mars 2009.

Bernadette Malgorn, ex-préfète de la région Bretagne, est soutenue par plusieurs élus de la majorité présidentielle.

Le président Sarkozy aurait choisi Le Guen. Malgorn et ses partisans ne se découragent pas, la candidate entend placer sa démarche "sous le signe du rassemblement et clairement ancrée dans la majorité présidentielle". La commission d'investiture de l'UMP a reporté son choix au 28 ou 29 novembre.

Jean-Yves Le Drian, seul candidat socialiste à sa succession compte les points mais lui-même devra compter avec :

- Europe Écologie (Verts, UDB et non encartés. Tête de liste : Guy Hascoët, ex-secrétaire d'État à l'Économie solidaire)

- Le maire de Carhaix Christian Troadec hésitant entre une alliance avec le Parti Breton ou avec des partenaires de gauche.

HENRI LINON

**GROUPEMENT UNIVERSITAIRE
POUR L'ÉTUDE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE LA MONARCHIE FRANÇAISE**
40 Square Montsouris 75014- Paris.

Communiqué

Le "Groupe universitaire pour l'étude des institutions publiques de la Monarchie française" est une association apolitique qui regroupe, autour de l'objet défini par son intitulé, et dans une perspective scientifique, des universitaires, Professeurs et Maîtres de Conférences des Universités, notamment des Facultés de Droit ou des Lettres, ainsi que des historiens, des juristes, des étudiants et des personnes intéressées par l'histoire des Institutions.

Le Groupement a appris le mariage religieux d'Henri d'Orléans, " comte de Paris", et de sa compagne depuis plus de trente ans, Micaela Cousino Quinones de Leon, à Arcangues (Pyrénées-Atlantiques), le 26 septembre 2009. Plusieurs remarques d'ordre juridique méritent d'être faites à cette occasion.

1. L'on ne s'attardera pas ici sur la question des titulatures, et l'on se bornera sur ce point à rappeler que les appellations de création orléaniste (" comte de Paris") sont sans valeur par rapport à la royauté traditionnelle, faute de reconnaissance par le chef de la branche aînée.
2. La décision de la Rote romaine, tribunal papal qui a constaté la nullité du précédent mariage du comte de Paris avec Marie Thérèse de Wurtemberg n'a pas été publiée, mais divers éléments ont filtré. (notamment dans l'hebdomadaire "people " *Point de Vue*, n°3193, semaine du 30 septembre au 6 octobre 2009, auquel le comte de Paris lui-même a donné quelques précisions). Selon l'intéressé, son avocat a fondé la demande de nullité sur son " immaturité " au moment du mariage et sur des pressions dont il aurait été l'objet. A ce propos l'on a parlé de son Père, qui aurait exercé des " pressions inconscientes " (sic), voire du général de Gaulle, alors Président de la République.

La notion d'immaturité (Nouveau Code de Droit Canonique, canon 1095) -déjà invoquée à propos d'une princesse monégasque- aboutirait-elle à adoucir la rigueur de l'indissolubilité du mariage catholique ? En réalité, cette notion imprécise (et peu flatteuse au demeurant) peut déstabiliser bien des unions princières, et même des mariages de particuliers.

Il n'est pas sans intérêt de noter que le pape Benoît XVI a critiqué, devant les magistrats de la Rote, le 29 janvier 2009, " *la multiplication exagérée et presque automatique des déclarations de nullité, en cas d'échec du mariage, sous le prétexte d'une quelconque immaturité ou faiblesse psychologique du contractant.* " Le cas sous examen illustre le fait que la remarque du Souverain Pontife risque de rester lettre morte s'il n'y a pas une réforme du droit canonique sur ce point afin d'obliger les juges à plus de rigueur dans l'appréciation des nullités.

Enfin, tout en étant conscient du fait qu'il n'est pas nécessaire d'être marié pour procréer, l'on peut partager la réaction du bon sens populaire qui est surpris du fait que le comte de Paris ne se soit aperçu de la prétendue nullité de son mariage qu'après cinq naissances !

3. Du côté de l'épouse, il n'y avait pas de difficulté d'ordre canonique. En effet, Micaela Cousino Quinones de Leon avait déjà convolé, mais son union avec un sieur Jean Bœuf, toujours en vie, avait été purement civile, et dissoute par divorce.
4. L'on peut encore trouver étrange –et de nature à susciter des remarques critiques pour l'Eglise qui ne montre pas toujours autant de mansuétude- la solennité relative du remariage d'un père de famille dont la précédente union a été annulée et d'une divorcée.
5. Aucun des enfants du " comte de Paris " n'a assisté au remariage. Le prince Jean, fils du comte de Paris, aurait même eu des mots sévères pour cette cérémonie " qui ridiculise notre famille et l'Eglise ", et parlé de " rupture définitive " avec son Père (*Point de Vue*, N° 3194, semaine du 7 au 13 octobre 2009). Par rétorsion, le comte de Paris a alors écrit : " En réponse aux absurdités de mon fils, le Prince Jean...je crois utile de lui rappeler que si j'avais voulu maintenir strictement les lois dynastiques en usage dans notre Famille Royale, Jean ne serait alors et à ma disparition, que le tuteur de son frère aîné, François, le véritable dauphin, hélas handicapé."

L'on est surpris d'apprendre que le comte de Paris considère qu'il a pu se dispenser de maintenir strictement les lois dynastiques, lesquelles sont intangibles...Mais il y a plus important : le comte de Paris est en effet sur la bonne voie quand il rappelle le principe d'indisponibilité de la couronne. Faut-il espérer qu'il ira au

bout de ce qu'implique son raisonnement et qu'il reconnaîtra la nullité des renonciations d'Utrecht et les droits de l'aîné salique, Louis, duc d'Anjou, de droit Louis XX ?

Fait à Paris, le 22 octobre 2009.

Franck BOUSCAU
Professeur des Facultés de Droit
Président du Groupement universitaire
pour l'étude des institutions publiques de la Monarchie française

LES INSTITUTIONS

LA DÉMOCRATIE : UN MYTHE, UNE RÉALITÉ, UN POISON SUCRÉ ?
(ou les Démocrates par eux-mêmes)

III LA DÉMOCRATIE : UN POISON SUCRÉ PARTICULIÈREMENT DÉLÉTÈRE.

La démocratie, système politique qui soi-disant, plairait au plus grand nombre, apparaît très vite comme un poison sucré. En effet, issue du libéralisme qui prône la liberté (licence) et qui en fait un principe de gouvernement, elle définit des libertés individuelles, favorise certains partis au nom du pluralisme et laisse agir les groupes de pression.

A - Démocratie et liberté(s).

Les démocrates constatent que la liberté et les libertés (presse, laïcité, liberté des religions, associations...) ont ou peuvent avoir une incidence sur l'organisation de la cité or la religion se "révèle nuisible à leur politique" (divorce, euthanasie, avortement, travail le dimanche, etc.). Le catholicisme qui définit la liberté comme étant la possibilité de choisir entre plusieurs biens s'oppose à ces pratiques, il est alors un obstacle que les démocrates vont supprimer en prônant le principe de laïcité. Ils peuvent ainsi légiférer à leur guise dans ces domaines sensibles et en toute impunité !

La liberté, pour les démocrates, a un côté affectif, émotionnel. C'est une licence, une religion libérale du "tout est permis" sauf la défense de la morale naturelle. Elle est l'apanage de la démocratie qui en définit les applications : presse, associations, radio, télévision, prostitution, liberté du commerce et de l'industrie...

C'est encore cette démocratie qui va définir la liberté politique : le droit de vote et son corollaire l'obligation qui serait morale de voter, la notion de suffrage universel ou restreint et les manipulations des candidats. En France, 2002 a été à cet égard particulièrement significatif : les conseils donnés dans les coulisses de se présenter à de nombreux candidats de gauche ont permis au président sortant de se maintenir au pouvoir contre toute espérance. Et ce qui est vrai au niveau national est vrai aussi au niveau local !

C'est encore cette même démocratie qui réserve les plus hauts postes de son Administration et de ses services publics à ses plus fidèles serviteurs ! Des serviteurs vite remplacés lors des changements de majorité ; aux USA, le procédé est appelé "spoils system" ou système des dépouilles ! Au XIXème siècle (décrets du 29 mars 1880) c'est le refus d'accorder des autorisations aux congrégations religieuses, puis au XXème, la loi sur les associations qui porte séparation des Églises et de l'État. Au début du siècle en France, c'est l'affaire des fiches ou notation des officiers faite en fonction des idées religieuses, les anticléricaux ayant une meilleure notation et un avancement plus rapide que les catholiques ! Durant la guerre d'Algérie, c'est la suppression de l'inamovibilité de la Magistrature assise ! C'est aussi l'impossibilité pour les prêtres, les religieux ou les religieuses qui veulent passer des concours de l'enseignement de se présenter à ces épreuves au nom de la laïcité, le principe étant que leur état ne leur permet pas de dispenser leurs cours de façon neutre ou objective !

Plus grave encore est l'utilisation de la télévision : elle constitue un médium important agissant de manière instantanée et massive ! De cette façon de véritables vagues d'opinion se succèdent, le citoyen électeur est de moins en moins libre de ses choix, l'émotion l'emportant sur la raison ! L'état d'esprit, les opinions, les comportements et les rapports entre les êtres humains changent. L'oral se substitue à l'écrit ; il

n'y a donc plus de recul possible face à l'événement commenté par un journaliste qui lui-même a donné des gages à la démocratie. Il n'est pas étonnant que les idées les plus perverses sévissent dans le domaine politique comme dans celui de l'éducation. La télévision, la presse et la radio sont à l'évidence les instruments privilégiés de la communication dont use et abuse le pouvoir démocratique. La population est très vite asservie par les médias au service du pouvoir qui, à défaut d'être dictatorial devient totalitaire ! Loin d'être un espace de liberté(s), la démocratie dite pluraliste, qui connaît des libertés formelles, est fondée sur l'existence de partis dont nous constatons régulièrement les méfaits.

B - Démocratie et partis : leurs protagonistes, leurs modes opératoires, leurs méfaits

En démocratie, les partis constituent des associations qui agissent dans le cadre d'un État et qui contribuent à l'expression du suffrage ! Les uns se veulent pluralistes (libéraux, démocrates-chrétiens, socialistes...) et admettent des courants d'opinion non seulement lorsqu'ils sont dans l'opposition, mais aussi lorsqu'ils sont au pouvoir avec tous les risques que cela comporte (atermoiements, remise en cause de décisions prises antérieurement par les gouvernants...). D'autres constituent de véritables monopoles d'idées sur lesquelles l'on ne revient plus après le congrès : le parti communiste est un vivant exemple de ce monopole ! Ces partis ont leurs fidèles -adhérents et militants-, leurs sympathisants et leurs électeurs.

Les électeurs :

Ils sont relativement peu attachés au parti, restent en théorie libres de leurs choix qui sont souvent circonstanciels, étant entendu que l'on constate un noyau d'irréductibles qui votent régulièrement pour le parti.

Les sympathisants :

Ils achètent les journaux ou assistent aux réunions publiques et de temps en temps font des dons à l'association ; ils peuvent faire antichambre avant de devenir adhérents ou ne jamais le devenir et servir de relais. Dans ce dernier cas ils profitent de leurs relations pour transmettre aux membres du parti des informations de toute nature -sociologique, économique, détails de la vie privée de leurs

connaissances- et influencer de façon habile puisqu'elles ne sont pas officiellement inféodées à ce parti les dites relations. Elles sont de loin les plus dangereuses et participent grandement au conditionnement des esprits : décidément l'électeur " homo democraticus " est loin d'être libre !

Les adhérents :

Poussière d'individus dans les partis de masse, partis à forte assise populaire et individus moins nombreux dans les partis de cadres, partis de notables fortunés, entreprises, ils procurent la manne nécessaire au fonctionnement de cette association ; c'est d'ailleurs ici -le domaine financier- que l'on a pu observer des dérives logiques.

Les militants :

Ce sont bien sûr des adhérents très actifs, convaincus de la justesse de vue des idées défendues par leur président, leur premier secrétaire ou leur secrétaire général. Leur activisme n'est pas sans danger d'ailleurs pour les citoyens ou pour les institutions, certains en temps de crise n'hésitant pas à recourir à la violence ou à servir de relais à des mouvements terroristes ! Ces fidèles parmi les fidèles participent activement à la déformation de l'opinion.

La déformation de l'opinion :

C'est une spécialité des systèmes démocratiques. Si, aux termes de la Constitution italienne " les partis concourent à déterminer la politique nationale ", si la Loi Fondamentale de la RFA prévoit que " les partis coopèrent à la formation de la volonté politique du peuple ", en France la Constitution de la Vème République affirme que " les partis concourent à l'expression des suffrages ". Les partis défendent des idées de nature particulière et l'électeur qui lui, a des opinions parfois sensées, est " obligé " de voter pour le parti qui défend le programme le moins éloigné de ses idées. Très vite apparaît un clivage -gauche droite, CSU-SPD, Travailleurs-Conservateurs, majorité opposition- car l'idéologie règne en maître. Mais les démocrates constatent à leur grand regret qu'il y a un décalage entre leurs partis dits pluralistes et l'opinion de la population. En effet et en dépit des promesses électorales, ils ne parviennent pas à satisfaire les citoyens qui ne peuvent que se sentir frustrés car la plupart des programmes électoraux sont coûteux et générateurs de déficits publics. Là

encore il faut remarquer que si toutes les promesses étaient tenues les déficits seraient encore plus importants. Mais ces déficits abyssaux et cette déformation de l'opinion ne sont rien à côté du conditionnement des très chers (dans tous les sens du terme) élus.

Le conditionnement des élus :

Chaque parti républicain a un programme influencé par une idéologie. En effet un homme seul qui voudrait se présenter à une élection quelle qu'elle soit aurait peu de chances d'être élu sauf peut-être lors des élections municipales. Aussi va-t-il s'inféoder à un mouvement dominant ; il n'est donc plus libre de défendre ses idées, mais obligé d'appliquer un programme qui est rarement le sien et surtout rarement conforme à la loi naturelle et à la loi divine. Il assiste aux réunions de son parti qui l'influence ou qui lui imposent de nouvelles idées et à sa conscience individuelle se substitue celle de son parti : il n'est donc plus libre intellectuellement ou moralement et cet "homo electus et democraticus" se retrouve conditionné ! Il est pratiquement obligé de se conformer à ce que l'on appelle la discipline du parti.

La discipline du parti :

Salutaire pour l'avenir du parti car elle participe à sa cohésion, elle constitue une véritable machine à broyer les élus. Lors des votes dans une assemblée l'élu a le choix entre suivre son parti, auquel cas il sera soutenu matériellement pour les élections suivantes ou faire cavalier seul et ne plus être soutenu lors de la prochaine échéance ; pour l'élu le choix est vite vu et vite fait. En France les partis libéraux, socialistes et communiste pratiquent depuis longtemps cette discipline de vote qui finit par mettre ces personnes dans un véritable carcan idéologique : l'élu qui met le doigt dans cet engrenage perd sa liberté de penser ! Décidément le système démocratique vanté par tant de nos concitoyens est extrêmement pervers !

En vérité si la démocratie et ses partis constituent aujourd'hui le système politique auquel, semble-t-il, est attaché le plus grand nombre, ce système est incapable d'œuvrer durablement pour le bien commun : les lois iniques qui admettent le divorce, la contraception, l'avortement, etc., et un jour l'euthanasie, ne sont que la conséquence de cette (dés)organisation de la cité. Et ce ne sont pas là

les seuls méfaits : les groupes de pression jouent un rôle important qu'il ne faut surtout pas sous-estimer.

C - Démocratie et groupes de pression

Peu ou prou organisés, ces groupes expriment des intérêts particuliers qui très souvent s'opposent au bien commun. Ils exercent des pressions sur l'État, les entreprises, les collectivités locales ou sur les citoyens. Les syndicats dans les services publics, les associations de maires, les associations de présidents de conseils généraux sont des groupes de pression permanents tandis que d'autres -les associations de consommateurs ou de défense des artisans et commerçants...- constituent des groupes de pression épisodiques qui parfois défendent des intérêts légitimes, "les élus ne défendant pas nécessairement les intérêts des électeurs, mais faisant triompher les leurs" selon une formule chère à Condorcet ! Les multinationales et leur "fortune anonyme et vagabonde" en constituent d'autres. Les groupes de pression usent de leur influence sur les assemblées dans les régimes du type IIIème ou IVème République en France ou sur l'exécutif dans les régimes présidentiels ou semi-présidentiels comme celui que nous connaissons depuis 1958. Les USA connaissent le lobbying sur le congrès, ses commissions et sur les "HEARINGS" ou auditions organisées par les commissions. Ces différents groupes tirent leur fortune des cotisations de leurs membres, de dons faits par des entreprises ou de subventions publiques ! Ce sont ces organisations qui, en France, usent de la grève, du droit de pétition et conduisent des manifestations dites pacifiques.

Leurs moyens d'action sont soit légaux comme ceux qui viennent d'être cités, soit illégaux comme les barrages sur les routes, les dégradations de bâtiments publics ou privés, la destruction de véhicules par des éléments incontrôlés (?) lors des grèves ou lors des manifestations dites pacifiques. Ce sont d'ailleurs ces moyens et ces événements malheureux qui sont présentés régulièrement par les médias de façon telle qu'ils se multiplient dans les zones urbaines les jours suivants. En démocratie les médias abusent de leur pouvoir de persuasion pour déformer ou amplifier selon les cas ces phénomènes. Elles l'utilisent -ici de manière pacifique- pour défendre ces groupes : titres, campagnes de presse payées par les groupes,

affiches, intervention de membres de ces groupes rompus à la dialectique et à la joute oratoire. C'est ainsi que certaines associations voient leur action remarquablement relayée par une presse et une télévision qui sont loin d'être libres subissant l'influence de puissances d'argent. Ces groupes en théorie distincts des partis leur sont généralement liés. Si les partis cherchent à conquérir puis à détenir le pouvoir, les groupes de pression usent de leur influence sur ce

pouvoir afin d'obtenir des avantages pour une certaine catégorie de la population. Ils sont en théorie apolitiques ; la réalité est différente : derrière certains syndicats se cachent des partis comme le parti socialiste ou le parti communiste. Officiellement, ils ne déterminent pas de grandes options politiques ; très souvent ils prennent le relais des partis, influencent leurs adhérents et les proches de ces adhérents lors des scrutins.

ENSEIGNEMENTS

- La démocratie est à la fois comme nous l'avons vu un mythe, le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple n'a jamais existé, et bien sûr une réalité.
- Elle permet à une oligarchie de gouverner indépendamment du peuple contre le bien commun même et surtout lorsque ce bien commun est invoqué.
- Du fait de l'organisation des élections et des campagnes électorales, elle exige des partis des sommes d'argent considérables que des particuliers honnêtes ne peuvent réunir ; d'où les subventions, les dons effectués par des entreprises qui travaillent régulièrement avec des collectivités publiques, l'ensemble finissant par fausser l'organisation des marchés publics.
- Elle divise les citoyens par l'intermédiaire des programmes des partis, partis qui fonctionnent en opposition, droite-gauche, républicains-démocrates.
- Les échéances électorales étant courtes (5 ou 6 ans), elles ne permettent pas de traiter des problèmes de fond.
- Les candidats défendent des programmes démagogiques coûteux qui sont souvent remis en cause par leurs successeurs et s'il existe parfois de bons candidats, il n'existe jamais de bonnes élections. Les programmes des partis sont le plus souvent concoctés par des sociétés de pensée opposées au Règne social de Notre Seigneur.
- Leur "liberté" est une véritable licence attentatoire à la loi naturelle.
- Les électeurs comme les élus sont conditionnés par les partis et par les médias comme par les sondages....

Machine de guerre contre le catholicisme, la démocratie libérale a suscité non seulement des partis conservateurs, faux défenseurs des principes issus du Christianisme, des partis libéraux faisant de la liberté-licence un dogme républicain, mais aussi des partis socialistes et révolutionnaires encore plus nocifs et plus pervers. " Vous serez comme des dieux " disait le petit serpent de la Genèse aux premiers hommes ; la démocratie satisfait, si l'on peut dire, à cette tentation !

JEAN-MICHEL BOCQUET

Bibliographie :

Le Prince de Machiavel Garnier Flammarion
Histoire des idées politiques depuis le XIX ème siècle de D.G. LAVROFF Dalloz
Histoire des institutions publiques de la France de P.Villard Dalloz
Histoire des institutions publiques et des faits sociaux P.-C. Timbal et A. Castaldo. Dalloz
Sociologie politique M. Prélot Dalloz

NDLR : D'autres documents ayant trait à la démocratie peuvent aussi être consultés sur le site <http://viveleroi.fr>, la bibliothèque en ligne de l'UCLF :

viveleroi.fr/article24.html "La démocratie totalitaire"
viveleroi.fr/article68.html "Le gouvernement révolutionnaire des sociétés de pensée", par Augustin Cochin
viveleroi.fr/article76.html "Leçon de démocratie par Aristophane et Georges Frêche"
viveleroi.fr/article81.html "Mécanisme des sociétés de pensée", par Augustin Cochin
viveleroi.fr/article71.html "Principe du moteur de la révolution"
viveleroi.fr/article77.html "Garcia Moreno (1821-1875) ou l'inexpérience politique"

Histoire de Bretagne : Le Morbihan, 1830-1833 Aspects de la "dernière chouannerie"

Juillet 1830, les révolutionnaires ont mis fin à la monarchie légitime. Louis-Philippe d'Orléans s'est emparé du pouvoir et a pris le titre de roi des Français. Le roi de France, Charles X, et toute la famille royale sont partis en exil. La princesse Marie-Caroline, veuve du duc de Berry, mère du jeune duc de Bordeaux (futur comte de Chambord, Henri V) prépare alors la reconquête du Royaume. Le soulèvement doit avoir lieu en 1832.

I - LES PRÉPARATIFS DE LA RECONQUÊTE LÉGITIMISTE DANS LE MORBIHAN

Préparatifs et Projets (Avril 1832)

La Duchesse de Berry, qui séjournait à Massa chez le duc de Modène, était parvenue à déjouer la surveillance de Blacas et à fréter une goélette. Le 29 avril, elle débarquait en Provence à Carry le Rouet, précipitant l'insurrection. Le bateau ayant été repéré par le consul de France à Nice, les troupes étaient en alerte à Marseille et les conjurés locaux qui devaient l'accueillir ne tardaient pas à se faire arrêter. La princesse se voyait contrainte de gagner clandestinement les provinces de l'Ouest. L'ordre de soulèvement avait été lancé trop tôt, dès le 20 avril par le Maréchal de Bourmont. La coordination des différentes subdivisions carlistes n'était en fait assurée que sur le papier. Trois corps d'armée devaient opérer sur la rive gauche de la Loire sous le commandement du Général d'Autichamp, sept sur la rive droite sous la direction du Général Clouët. Joseph de Cadoudal se voyait confier la responsabilité du 3ème (Morbihan) et du 7ème (Finistère). Chaque corps d'armée devait avoir un intendant. Sur la rive droite, M. de Bézilal, encore en fonctions à Saint-Brieuc, était désigné tardivement pour assurer cette charge. Deux jours au moins avant celui fixé pour le soulèvement (30 avril), des "ordonnances" devaient être distribuées aux troupes gouvernementales, annonçant, au nom d'Henry V, que les soldats sous les drapeaux, "antérieurement à 1830" étaient autorisés à se retirer "provisoirement" dans leurs foyers.

Ceux qui rejoindraient immédiatement leurs anciens chefs auraient droit à "un congé définitif", "six mois après que l'autorité de Henry V aurait été rétablie dans le royaume." Les jeunes soldats des classes 1829 et 1830 et ceux des classes antérieures seraient renvoyés de suite dans leurs foyers. De sérieux avantages étaient promis aux militaires qui contribueraient au rétablissement de la monarchie légitime.

Les postes de détachement seraient désarmés ainsi que les gardes nationaux, la circulation interceptée sur les routes, les suspects

mis en état d'arrêt. Ceux qui consentiraient à servir conserveraient leurs effets et leurs armes, ceux qui s'y refuseraient seraient renvoyés après avoir signé un congé, par lequel ils s'engageaient à ne plus porter les armes, contre Henry V. On comptait beaucoup sur l'effet de surprise, l'initiative décidée de quelques capitaines de paroisses, l'aide des "réfractaires et des déserteurs, voire la démoralisation des troupes philippistes. Ordre était lancé de suspendre le paiement des contributions, d'arrêter les fonctionnaires de l'usurpateur, de réquisitionner les voitures nécessaires aux transports militaires, de préférence sur les propriétaires acquis aux idées libérales.

Aux termes de la lettre expédiée à Joseph de Cadoudal par le Général Clouët, les manœuvres devaient débiter par un "mouvement simultané" sur tous les points, l'enlèvement et le désarmement des gardes nationales et des gendarmes. On ne s'attarderait pas à faire occuper les villes trop isolées à l'intérieur de la Bretagne. J. de Cadoudal était invité à réunir autour de lui les hommes les plus déterminés et à se porter en un lieu très proche de Rennes pour rejoindre les deux divisions regroupées entre Laval et Vitry. Le 20 avril, Clouët faisait part à J. de Cadoudal des observations du colonel de Francheville dépêché auprès de lui : "Le Colonel pense que vous ne pouvez guère compter sur plus de 8 000 hommes, assez mobiles pour se jeter sur Rennes". Les effectifs carlistes seraient-ils suffisants pour neutraliser dès le début les 20 000 hommes "de troupes réglées" stationnés en Bretagne ?

Le 22 avril, Clouët, qui s'apprêtait à affronter les 6.000 hommes de troupe stationnés en Mayenne, s'en remettait "sur le grand effet que produiraient dans le Midi les mouvements dirigés par Madame ... Elle et le maréchal (de Bourmont) doivent connaître toutes les ressources. Si, tout bien pesé, il n'y a pas de chances de succès, il y aurait folie à faire un appel, mais s'il en était autrement. .. les délais ne pourraient, il nous semble, que nous nuire ... " "Prenez toutes les précautions pour être

informés par les Comités de Nantes, d'Angers et de Rennes et soyez prêt pour le 3 mai " écrivait à Joseph de Cadoudal le comte de Bourmont "*car il pourrait arriver quelque événement imprévu qui m'obligerait à retarder le moment désiré par vous et par moi ... "* La dépêche, signée à Massa le 20 avril, ne parvint dans le Morbihan que le 29, le jour même du débarquement de la duchesse de Berry en Provence.

Vicissitudes (mai 1832)

Cet événement n'ayant pas provoqué le succès attendu, le général, demeuré sans nouvelles directes de l'itinéraire suivi par la princesse et de ses intentions, jugea prudent d'ajourner la prise d'armes dans le Morbihan et surtout de repousser son appel aux troupes philippistes. Le 15 mai, Clouët recevait de Marie-Caroline une dépêche à l'adresse de tous les chefs civils et militaires de l'Ouest. La duchesse serait bientôt en Vendée ; la prise d'armes était fixée au 24 mai. Le 22, Berryer, averti, était déjà à Legé, porteur d'une note du Comité de Paris qu'il avait mission de remettre à la duchesse. Dans la nuit, M.M. de Goulaine, de la Roche et de Tinguy étaient allés trouver Madame au magasin où elle séjournait pour combattre ses projets. Berryer qui leur succéda intervint vivement pour décourager la princesse. Les chefs vendéens se refusaient donc. Dès le 22 mai, Pontfarcy avait reçu de Bourmont l'ordre de retarder la prise d'armes du 24 mai. Cet ordre parvint hélas trop tard. En Haute Bretagne, en Mayenne et en Anjou, ils provoquèrent la confusion dans les rangs des conjurés. Là-bas quelques paroisses avaient déjà pris les armes, en particulier la division de Courson (Balazé, Taillis, Châtillon). Après le courageux combat de Touchenaud (30 mai), les combattants avaient été contraints de se replier en Anjou auprès de la division de Gaullier. Celle-ci poursuivait la rébellion aux côtés des troupes de La Roche-Macé et se signalait, ici ou là, par de brillants exploits.

Le sort de l'insurrection dans le Morbihan

Après les combats de Touchenaud et de Chanay, les arrondissements de Laval, Vitré et Château-Gontier avaient été mis en état de siège. Le Morbihan cependant n'avait pas bougé, pas plus que les autres départements bretons. Le contre-ordre du 22 mai leur était parvenu à temps. Un nouvel ordre de mouvement fut lancé en leur direction le 4 juin, il fut contrecarré le 5

par une misérable manœuvre de quelques Nantais qui plongea les Bretons dans la plus vive anxiété. Lorsque plusieurs mois après les événements, cette manœuvre fut rendue publique, Joseph de Cadoudal s'en expliqua auprès de la Duchesse qui lui répondit par une lettre amicale et confidentielle, le lavant de tous reproches¹.

N'ayant pu prendre les armes le 4 juin, les chefs de Basse-Bretagne avaient remis la date du mouvement au 12. Le 9, le préfet Lorois lançait aux habitants du Morbihan une proclamation leur annonçant l'échec de l'insurrection dans la région de Vitré, l'incendie du château de la Penissière en Vendée, le rétablissement de l'ordre à Paris à la suite des émeutes déchainées lors des obsèques du général Lamarque par les Républicains. Jugeant avec raison qu'il était inutile de compromettre leurs hommes dans un combat dont le succès était désormais bien douteux, les chefs bretons ne songèrent plus qu'à tenter de soustraire leurs fidèles à la vindicte des hommes de Juillet.

Beaucoup de chefs légitimistes traqués réussirent à déjouer les recherches de la police. D'autres s'efforcèrent de gagner l'étranger. C'étaient bien sûr les plus compromis. Joseph de Cadoudal ne fut pas inquiété et n'eut pas à quitter la France. Les plus pauvres furent atteints par la perte de leur petite pension. Les uns et les autres continuèrent à être l'objet des vexations des Philippistes.

Aux termes d'un procès hâtif, Julien Guillemot s'était vu condamné à la détention perpétuelle par la Cour d'Assises de Rennes. Mais ses amis travaillaient à sa délivrance. Le 9 septembre 1832, une jeune couturière de Rennes, Mlle Queret, liée au concierge de la prison Saint-Michel où il était incarcéré, trouva le moyen de faire passer à l'intéressé une robe de femme. Sous ce déguisement, le prisonnier parvint à franchir sans encombre les deux portes d'entrée de la geôle. Ses amis le pressaient de passer en Angleterre, il s'y refusa aussi longtemps que la duchesse de Berry ne serait pas sortie de France or elle demeurait introuvable. En rentrant dans le Morbihan, il rencontra les frères La Houssaye, toujours sur la brèche et fort mécontents de n'avoir pu reprendre les armes. Plusieurs chefs avaient été arrêtés, parmi lesquels Gambert d'Elven, Bourdet, Mme du Botderu, d'autres encore qui furent assez vite relâchés. D'aucuns mettaient en cause l'attitude de certains

¹ Voir infra. Pièce annexe.

intrigants dans les rangs légitimistes. Eux seuls à leurs yeux étaient coupables². Le reproche, nous l'avons vu, s'adressait légitimement aux chefs de Paris et à certains "parlementaires" opportunistes qui s'étaient retirés à la hâte de la conjuration. Leur attitude devait hérisser en Bretagne plusieurs notables qui, retirés sur leurs terres, se refuseront obstinément à participer à toute action politique tout au long de la monarchie de Juillet³.

L'arrestation finale de la duchesse de Berry (novembre 1832), l'annonce de son emprisonnement, et bientôt de sa grossesse, frappèrent douloureusement ses partisans sans décourager les plus fidèles. Les détachements armés dans les campagnes n'avaient pas été retirés. Battues, fouilles et visites domiciliaires se poursuivaient sans relâche, sous la conduite du Lieutenant-Général Bonnet (1833-1834). Bientôt la Gazette de Bretagne qui n'avait cessé de les dénoncer était contrainte d'arrêter sa publication après la confiscation des presses Froust à Rennes⁴.

Dans le Morbihan, chouans et réfractaires n'avaient point désarmé. Le 12 juillet 1833, Julien Guillemot lançait un appel à ses troupes "Lundi 15 juillet est la fête d'Henry V, nous la célébrerons". Il entendait de la sorte marquer la majorité du jeune prince à son entrée dans sa quatorzième année. Dès la pointe du jour, il serait tiré 21 coups de canons dans chacune des paroisses de sa division de Bignan. La veille au soir, les gendarmes, éberlués, avaient pu voir s'élever de grands feux, tandis que, de toutes parts, des salves de mousquets se faisaient entendre ...

L'année suivante, après s'être employé à mettre à l'abri 120 de ses compagnons les plus compromis, il quittait à son tour la Bretagne et gagnait à nouveau l'Angleterre pour rejoindre son épouse à Teignernouth, où il s'assurait que

² J. Guillemot "Lettre à mes neveux". pp. 282-283.

³ Lire à ce sujet M. Duval *L'appel du comte de Coetlogon*. Introd. pub. in Bulletin de l'Association Bretonne 1990. P. 135-141.

⁴ Lire à ce sujet : de Charles Anloine Cardot.: *Documents inédits sur l'opposition légitimiste en Bretagne*, (février-avril 1832). Extrait des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne Tome XLIX 1969. pp. 113 à 145. *Pièces justificatives* : Sept lettres du Procureur Général Hello.

Et de Michel Duval. "Le monde conservateur en Bretagne sous la Monarchie de Juillet", Autour de la Gazette de Bretagne. Pub. in Actes du 91ème Congrès des Sociétés Savantes. Rennes 1966. Sect Hist, Moderne et Contemporaine. Tome III pp. 157 à 166.

les sentiments de la famille royale à son égard n'avaient pas changé. À son retour en 1835, le 6 juin, étant toujours recherché en raison de sa condamnation, il préféra se terrer en dehors du département encore quelque temps. Le général de Cadoudal, lui, moins compromis, avait pu rejoindre son foyer paisiblement à Kerleano.

MICHEL DUVAL

ANNEXE

Pièces justificatives (inédites)

Lettre au Parquet Général de Rennes, relatant, pour copie conforme, les "commissions" signées de J. Guillemot, saisies au domicile de J. Daniel, suite à la dénonciation de M.M. Droz et Chapuis (affaire des Suisses). Elle a trait à la tentative effectuée par Mandart de s'en emparer (affaire du Pont du Loch) (AD. Ille et Vilaine IU. 127.)

"Le conducteur de voiture s'est mis en devoir de découvrir et saisir les papiers auxquels Mandart attachait de l'importance, je vous les envoie. Suit la liste des responsables des diverses compagnies mises sur pied par J.Guillemot, dès l'été 1831.

- Joubert, Capitaine Compagnie de Josselin
 - Nouvel, Capitaine Compagnie de Guégon
 - Le Roch, Lieutenant Compagnie d'Elven
 - La Houssaye, Lieutenant Compagnie?
 - Malicieux, Capitaine Lantillac Buléon
 - Dreano, Ss Lieutenant Lantillac Buléon
 - Naga, Capitaine La Nouée à Lanouée
 - Caro, Lieutenant La Nouée à Lanouée
 - Jollivet, Ss Lieutenant La Nouée à Lanouée
 - Radenac, Capitaine Peugriffet
 - Le Guevel, Capitaine Adjoint Bignan Peugriffet
- (En blanc, sept autres commissions de Ss. Lt à Peugriffet, Josselin (2), Credin (1), Reguiny (1), Radenac (1),

Vannes le 20 août 1831

Signé Hervé Procureur à Vannes

Lettre de Marie-Caroline à Cadoudal, relative à l'insurrection du Morbihan, écrite avant sa captivité.

" J'ai reçu, mon cher Bras de Fer, votre rapport et j'ai vu que l'inaction de votre pays, comme celle de tant d'autres parties, dont le résultat a été bien fatal, n'a été causée que par un malentendu et que le signal convenu ne vous a pas été donné. Je n'ai jamais douté de votre dévouement, de votre activité et j'y compte bien si l'occasion se représente. Je vous fais mon compliment bien sincère d'un ami dont la perte devait vous être bien cruelle ainsi qu'à moi ; je vous prie de le lui faire dire de ma part. Je

vous envoie sur l'autre feuille une note que j'ai fait parvenir à tous les chefs ; elle est confidentielle, par conséquent ne doit pas être publiée, mais faites-en usage avec discrétion auprès des gens dont vous êtes sûr, pour me mettre dans le cas de me rendre aussitôt que possible le compte que je vous demande. Dites moi la vérité, quelle que peu favorable qu'elle puisse être, car je ne veux donner des ordres que d'après des données certaines.

S'il ne m'est pas permis de me présenter avec le drapeau et les soldats d'Henry V au devant de l'anarchie ou de l'étranger, je veux du moins n'avoir à me reprocher d'avoir négligé aucun moyen de parvenir à l'objet de tous mes vœux.

Vous savez, mon cher Bras de Fer, combien j'ai pour vous d'estime et d'amitié."

MARIE-CAROLINE DE BOURBON

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN OEUVRE

Un Allemand, le Chevalier de Fontevieux, agent de liaison entre La Rouërie et les Princes, victime de la trahison de Chèvetel

Parmi les étrangers qui ont participé à la coalition se La Rouërie, le chevalier de Fontevieux a joué un rôle de premier plan. Officier pendant la guerre d'indépendance, il avait déjà servi sous les ordres du Breton qui lui propose, en 1791, d'assurer la correspondance entre les Princes et la Bretagne.

Fontevieux fit, en août 1792, un voyage dont les frais s'élevèrent à 1 200 livres.

On peut penser qu'il venait alors annoncer à La Rouërie qu'après des mois d'attente et de préparation, le moment était venu d'entrer en action et qu'il convenait de se tenir prêt pour se mettre en marche et participer au mouvement général. Il est hautement probable que c'est de lui qu'il s'agit lorsque Calonne écrit à La Rouërie le 11 août 1792 :

"Notre brave et féal (mot effacé) n'a pas négligé vos affaires, cher Général, et nous ne l'avons pas négligé non plus, quoique nous l'ayons retardé. Il emporte la pièce qui va paraître le jour même que nous marcherons vers nos Pénates, et c'est après-demain. Il ne vous porte que l'épreuve, c'est tout ce que nous avons, et il vaut mieux s'en contenter que d'attendre encore deux jours. Vous aurez aussi les commissions signées, et 12 000 L. faisant moitié de ce que vous recevrez dans un certain genre qui sera bientôt dans le cas de vous être envoyé où vous indiquerez. Enge, Enge, merite anime, vir generose, est tout ce que qu'on peut vous dire à présent ; et on vous le dira de la part d'un grand homme dont nous sommes parfaitement contents ainsi que d'une grande Majesté.

Recevez les embrassements et les vœux de votre serviteur - De Calonne."

On peut donc légitimement penser qu'il partit le 11 août et qu'il apporta au marquis de La Rouërie les commissions signées en blanc (on en trouva trente neuf à la Fosse Hingant) et la longue proclamation des Princes, donnée au quartier général de Trèves, le 9 août 1792, retrouvée aussi à la Fosse Hingant, qui est en effet une première épreuve, car on l'a souvent

raturée pour y apporter de nombreuses corrections qui en améliorent le texte. Elle était intitulée : *"Déclaration que les Princes frères de sa Majesté très chrétienne et les Princes de son sang, unis à eux, font à la France et à l'Europe entière de leurs sentiments et de leur intention."*, et elle commençait ainsi :

Déclaration

"Quoiqu'il soit très notoire que les puissances confédérées dont les troupes sont rassemblées sur les frontières de la France, ne font la guerre ni au Roi, ni à la Nation, mais qu'elles la font seulement aux factieux qui oppriment l'un et l'autre, et quoique la déclaration donnée au nom de leurs Majestés l'Empereur et le Roi de Prusse par le Duc Régnant de Brunswick constate suffisamment les motifs et les vues de cette formidable coalition, les Frères de Sa Majesté très Chrétienne, les Princes de son sang unis à eux, la valeureuse noblesse qui marche à leur suite, l'élite de la Nation qui est venue se ranger sous les drapeaux, ne peuvent se joindre à des armées étrangères qu'une déclaration de guerre faite au nom de la France attire dans leur patrie sans lui rendre compte et à l'Europe de leurs motifs, sans faire connaître l'intention qui les guide.

Lorsque nous prîmes la résolution de sortir du Royaume, ce fut bien moins pour mettre nos jours en sûreté que pour préserver ceux du Roi, en rendant infructueuse la scélératesse qui les menaçait, et pour solliciter en sa faveur des secours que sa position ne lui permettait pas de réclamer lui-même. Lorsqu'aujourd'hui nous nous disposons à y entrer, c'est avec la satisfaction d'avoir rempli ces deux grandes vues et d'être à la veille de jouir de leur succès. Notre expatriation est devenue la sauvegarde

de S.M. Notre retour annonce sa prochaine libération et celle de ses peuples ... " Ils affirment ensuite : "C'est pour nous un devoir de présenter aux nations et de consigner à la postérité la chaîne des principaux événements qui justifient à la fois ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce qu'on fait pour nous ... " Ce préambule est suivi d'une longue analyse qui, dans un style vigoureux, passe en revue ce qu'a produit, pendant trois ans, la révolution, "la funeste alliance de l'esprit de révolte et du fanatisme philosophique". Elle décrit le "monstrueux système qui dogmatise la révolte, qui renverse toutes les autorités, qui brise tous les liens de l'ordre social", ... "ces journées atroces, qui souilleront à jamais nos annales, et où l'on voit l'asile des Rois violé par une populace forcenée", les excès frénétiques, les violences où s'est laissé entraîner le peuple de Paris contre le Roi, privé de liberté, insulté publiquement par la plus vile canaille, une déclaration de guerre sans motif que les révolutionnaires ont imposée au Roi, qui attire sur eux "ce terrible fléau, par dessus toutes les calamités dans lesquelles ils s'étaient eux-mêmes précipités", la ruine du commerce et de l'industrie dans un royaume naguère si florissant, "dont l'heureux séjour était généralement recherché", les horreurs de la persécution religieuse, la résolution "de détruire la religion en détruisant tout à la fois son culte, ses ministres, les règles de leur institution et le respect dû à leur état". Les puissances auxquelles les révolutionnaires ont déclaré la guerre, en annonçant ouvertement leur dessein d'étendre partout leur "séditieuse doctrine", l'agitation et l'insurrection, ont décidé de "réunir leurs forces pour détruire la contagion dans son foyer".

Après avoir souligné la nécessité d'intervenir pour mettre fin à "la plus barbare anarchie", les Princes rassurent les Français : les puissances étrangères veulent uniquement délivrer la famille royale de sa captivité et procurer au Roi "la sûreté nécessaire pour qu'il puisse faire sans danger et sans obstacle ce qu'il jugera à propos, dans la vue d'assurer le bonheur de ses sujets suivant ses promesses". "Quand nous unissons nos armes aux forces combinées des Puissances dont nous avons imploré les secours contre vos tyranniques oppresseurs, pouvez vous nous regarder comme vos ennemis ? Non, non, ne voyez en nous que des compatriotes qui veulent être vos libérateurs. Les deux souverains avec l'appui desquels nous nous avançons vers vous ont déclaré par l'organe du héros, Généralissime de leurs armées, qu'ils ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir à ses dépens par des conquêtes; qu'ils n'entendent point s'immiscer dans

le gouvernement intérieur du Royaume ... " Ils réitérèrent leurs assurances : "Les forces auxquelles nous nous joignons sont pour vous plutôt que contre vous, elles ne sont redoutables qu'au crime, elles ne poursuivent que la rébellion opiniâtre". Ils promettent la suppression, que le Roi a toujours en vue, des abus que le temps amène dans les meilleures institutions, "abus qu'il est facile aujourd'hui d'en séparer, mais que ceux qui ont tout bouleversé jusqu'aux idées ont affecté de confondre avec le gouvernement..."

La guerre

Ce texte, dont nous avons ici un aperçu, décrit la situation intérieure de la France après trois ans de troubles, les arrangements conclus entre les Princes et les puissances étrangères, l'Autriche et la Prusse, les intentions des Princes en cas de succès ; en un mot, ce document décrit, à la veille de l'invasion d'août 1792, l'esprit et les projets de la contre-révolution, phénomène non seulement national mais européen. Il exprime les idées auxquelles le marquis de La Rouërie et ses amis donnent un assentiment sans réserve ; il énonce leurs raisons d'agir; il explique et justifie leur projet d'intervenir au moment où les armées étrangères entreraient en France.

En août, le duc de Brunswick, qui commandait une belle armée de 80 000 hommes, moitié Prussiens, moitié Autrichiens, Hessois et émigrés, prit l'offensive en Lorraine. Le plan du généralissime était de s'emparer d'abord des places de la Meuse, puis de marcher sur Paris par la Champagne. Longwy se rendit le 23 août ; le 2 septembre, la faible place de Verdun succomba à son tour. Pour La Rouërie, l'heure de l'action allait sonner. Le soulèvement en Bretagne était prévu pour le 10 octobre.

Mais, le 20 septembre, c'était la bataille de Valmy. L'avance de l'armée de Brunswick était enrayée. Après quelques jours d'hésitation, Brunswick se décidait à la retraite.

L'information arrive en Bretagne

La Rouërie pouvait-il, fin septembre, avoir des nouvelles de la confrontation armée qui se déroulait en Champagne ? Que savait-on en Bretagne de la situation ? Le 24 septembre, un courrier extraordinaire apporta à Rennes le décret de la Convention du 21 abolissant la Royauté. Aussitôt, une salve d'artillerie se fit entendre. Le 25, la garde nationale, la municipalité, la ville manifestèrent leur joie. Cet événement rennais fut rapporté le 27, donc avec un retard de deux jours,

dans le "journal des départements, districts et municipalités de la ci-devant province de Bretagne" publié à Rennes chez Vatar, rue de l'Hermine ¹. Le même "Journal des départements" du 28 septembre, publie une correspondance de Paris de la députation d'Ille et Vilaine (de Sevestre, Chaumond, Beaugeard, Dubignon), datée du 24, annonçant que "les nouvelles de l'armée sont bonnes". "Vous saurez", écrivent-ils, "comment Dumouriez et Kellermann se sont conduits dans la journée du 20. Quoiqu'ils aient pendant douze heures présenté le combat aux ennemis, jamais ils n'ont osé l'accepter; la canonnade a duré quatorze heures et leur a emporté un nombre prodigieux d'artillerie et de cavalerie ..." Le même numéro du Journal rend compte de la séance de la Convention du 22 septembre au cours de laquelle, le soir, le ministre de la guerre, Servan, donna lecture de la dépêche du général Kellermann, datée du 21, relatant les événements de la journée du 20. Ce récit de la bataille de Valmy, connu à Paris le 22, est donc publié à Rennes le 28. Le même numéro cite Billaud Varennes qui, revenant de l'armée, déclare à l'assemblée que "les maladies et le défaut d'approvisionnement faisaient les plus grands ravages" dans l'armée prussienne. Le 28, des membres de l'Association bretonne, du moins ceux qui étaient à Rennes, pouvaient connaître ces nouvelles. Mais est-il concevable que personne n'ait pu faire parvenir en Bretagne dans les deux, trois ou quatre jours suivants, ne serait-ce que par correspondance, des nouvelles si importantes connues à Paris le 22, où même le 23, et que rien n'en ait filtré avant le 28 ? Quoi qu'il en soit, ce renversement de situation bouleversait les plans de l'Association bretonne et ruinait ses espoirs. Il fallait d'urgence prendre des décisions et, pour cela, connaître la situation exacte et, si possible, établir une liaison avec les Princes. S'agissait-il d'une retraite tactique avant un retour offensif ? Fallait-il maintenir

¹ AD., I-et-V, 2 Pr 477.

"Rennes 26 septembre. Un courrier extraordinaire apporta le 24^e décret immortel de la convention nationale qui abolit à jamais la royauté et la tyrannie en France. Cette nouvelle répandit la joie la plus pure parmi les amis de la liberté et de l'égalité dans cette ville. Aussitôt une salve d'artillerie se fit entendre.

Le 25, toute la garde nationale prit les armes. La municipalité accompagnée de tous les corps administratifs proclama cette loi régénératrice de l'empire français. Le soir, sur une simple invitation, toute la ville fut illuminée et la joie remplissait l'âme des citoyens." (*Journal...* du 27 septembre).

Dans sa dépêche du 21, le général Kellermann rend hommage à "la bravoure des troupes" ... "Je les ai vus perdre des rangs entiers par l'explosion de trois caissons incendiés par une obuse, sans sourciller ni déranger leur alignement ... Notre perte se monta à environ 250 hommes tant tués que blessés ..." (*Journal* du 28 septembre).

l'ordre du soulèvement, en principe, pour le 10 octobre?

La Rouërie envoie Fontevieux en mission

Si La Rouërie n'avait rien su, comment expliquer qu'il décida alors d'envoyer Fontevieux en mission dans l'est de la France ? L'audace de la décision est aussi étonnante que la témérité de celui qui l'exécuta. En effet, le 26 septembre, à la maison commune de Saint Malo, l'officier municipal Perruchon et le secrétaire greffier Pointel délivrèrent à Fontevieux un passeport ainsi rédigé :

"Laissez passer le Sr J. Bte Georges Fontevieux allant à Paris et autres lieux, domicilié de Deux Ponts en Allemagne, négociant de profession, âgé de 34 ans, taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils bruns, yeux roux, nez gros, bouche moyenne, menton fourchu, front étampé, visage maigre, et prêtez lui aide et assistance en cas de besoin". L'émissaire de La Rouërie partit de suite et fonça à bride abattue vers l'Est. Le 30 septembre, soit quatre jours plus tard seulement, son passeport fut visé à Sedan. Cet homme de 34 ans, plein de vigueur et conscient de l'importance de sa mission, n'avait pas perdu de temps sur la route. Il fallait de l'audace à un voyageur pour s'aventurer seul dans une région où deux armées ennemies étaient en mouvement. Traversa-t-il le théâtre des hostilités, ou le contourna-t-il ? Les dangers de la guerre ne pouvaient effrayer un ancien officier de l'armée française qui avait combattu six ans en Amérique. De plus, sa nationalité allemande ne pouvait que le servir s'il se trouvait au milieu de soldats de l'armée de Brunswick. Put-il, à Sedan ou ailleurs, entrer en contact avec des émissaires de Calonne ou des Princes ? En tout cas, en bon militaire qu'il était, il put, après cette reconnaissance sur le terrain, juger la situation et prendre des renseignements sur l'état de l'armée en déroute. Il repartit pour regagner la Bretagne et rendre compte de sa mission à La Rouërie.

Quitta-t-il Paris le 7 octobre et arriva-t-il à Saint-Malo le 9, avec Chèvetel ? Lalligand Morillon écrit en effet dans son premier rapport que Chèvetel partit de Paris le 7 et fit route avec un des conspirateurs. Il est hautement probable que celui-ci était Fontevieux qui, alors, revenait de l'Est et qui était de retour pour assister au conseil qui se tint à la Fosse Hingant le 11 octobre et devant lequel il put faire un compte rendu de sa mission. Les incertitudes qu'on avait, le 26 septembre, le jour de son départ, étaient levées. Il apprend au conseil que le duc de Brunswick se retire définitivement et qu'il n'a aucune intention

de relancer l'offensive. C'est ainsi qu'il faut comprendre la phrase de Loaisel déclarant qu'au conseil "on apprend la nouvelle que l'armée du duc de Brunswick se retire"². Le 6 octobre, le *Journal des départements* avait publié une correspondance de la députation d'Ille-et-Vilaine datée de Paris, le 2 octobre, qui déclarait à ses "chers concitoyens" : "Les nouvelles militaires sont de plus en plus satisfaisantes. Nos armées ont eu des succès; les prussiens font leur retraite dans un grand délabrement et sont poursuivis par nos troupes. Dumouriez compte hiverner à Bruxelles, Custine marche sur Coblenz ..." ³. Fontevieux, qui avait vu sur place ce qui se passait dans l'est de la France, et qui avait sans doute eu des entretiens utiles, pendant sa randonnée, peut-être avec des personnalités importantes, ne put que confirmer ce retrait définitif de Brunswick. Au cours du conseil, il fut choisi pour se rendre, en compagnie de Chèvetel, en mission auprès des Princes. En outre, il faut souligner que les notes de frais de ses voyages indiquent que Desilles lui paya 2 400 livres le 10 octobre, donc dès son retour. On peut en conclure que c'est très probablement lui qui arriva avec Chèvetel le 9.

La réaction des révolutionnaires

On a émis l'opinion que celui qui fit le voyage de Paris à Saint-Malo avec Chèvetel était du Pontavice ⁴. Les circonstances qui viennent d'être décrites désignent plutôt Fontevieux. C'est,

² E. Herpin. op. cit. p 130.

³ E. Herpin. op. cit. p 133.

⁴Jean-Claude Ménès. "Un document inédit sur la conjuration de La Rouërie. Rapport de Lalligand Morillon à son cousin Basire sur sa première mission dans l'Ouest 7-19 septembre 1792". *Association bretonne*, 1982, p 108, p 116.

semble-t-il, l'hypothèse la plus vraisemblable. Mais ce que Fontevieux ignorait en quittant Paris, c'est que Chèvetel avait ordre de l'arrêter. En effet, le 5 octobre, Lalligand Morillon et Chèvetel avaient reçu du Comité de Sûreté générale et du ministre de la justice Danton une commission dont voici le texte "Le Comité de sûreté générale, instruit du complot dénoncé par le citoyen Latouche et dont le Ministre de l'Intérieur a connaissance, engage ce Ministre à donner incessamment tous les ordres et tous les pouvoirs pour déconcerter le complot semblable à celui du Midi. Le Sr Morillon peut y être employé ; l'intelligence et l'intrépidité qu'il a montrées dans cette première opération, doivent inspirer de la confiance en lui pour cette seconde. Le Ministre mettra à la tête de la commission quelque citoyen qui ait une grande capacité. L'affaire est instante et demande la plus prompte expédition.

Nous envoyons au Ministre de l'Intérieur copie de la déclaration du citoyen Latouche. C'est le ministre de la justice qui avait connaissance des premières démarches de ce zélé citoyen. Nous répétons que la chose presse, qu'elle est infiniment grave et qu'il n'y a pas un moment à perdre". Au dessous de la signature des membres du Comité, est écrit : "Le ministre de l'Intérieur ne se trouvant pas chez lui et ne devant pas y rentrer avant la nuit, le Comité adresse les citoyens Latouche et Morillon au Ministre de la Justice pour donner des ordres qui ne peuvent être retardés". Signé Danton. Le "zélé citoyen" Chèvetel, avait dénoncé le complot, et donc, au premier chef, La Rouërie. Si cela n'est pas une trahison, il faut dire que les mots n'ont plus de sens.

À suivre

ANDRÉ COUILLARD

NOTES DE LECTURE



Manifeste légitimiste

Table des matières de cette réédition :

Introduction à la politique - Légitimité naturelle et légitimité théologique - Autorité et institutions politiques - Du bon exercice de l'autorité royale - La légitimité contestée - Les corporations : utopie ou idée neuve ? - Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme - Essai sur le libéralisme pratique - Action du catholique dans une société révolutionnaire - Légitimiste et légitimité - Conclusion et perspective.

Ouvrage à commander

x chez Madame L-E. du Bouexic (Pinieux 56220 Limerzel), ou auprès du

x cercle Jean de Beaumanoir (2 rue Feydeau 35400 Saint-Malo, boutique.legitimiste@orange.fr

au prix de 24 € franco de port



Ces saints qui protègèrent la France, de Marie-Magdeleine del Perugia

Que savons-nous du rayonnement politique, spirituel et humain de Martin de Tours, Geneviève de Paris, Jeanne d'Arc, Vincent de Paul ou Thérèse de Lisieux ?

Que savons-nous de leur influence sur la formation de notre pays, sur sa protection sociale, ses écoles, ses hôpitaux, ses missions, ses corps de métiers, ses fêtes et ses coutumes ?

C'est à la découverte des hauts faits des saints et saintes qui protègent la France que nous invite l'auteur, retraçant pas à pas et pour tout public 15 siècles d'histoire sainte de la France.

Docteur ès Lettres de l'Université de Paris, Marie-Magdeleine del Perugia a déjà publié pour les enfants : " *Comment se fit la France* " (2003), " *Ces ministres qui servirent la France* " (2007) et " *Ces marins qui défendirent la France* " (2008).

Editions Via Romana, 5 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles – Prix : 15 €



Lisez ***La Gazette Royale***,

Abonnez-vous à l'organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Le numéro: 4.50 €, abonnement (1 an) ordinaire: 15€, étranger: 17 €, soutien : 20 €

Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : La Gazette Royale,

Dominique Coudé, Pont Gwenn 22420 Plouaret – uclf@sfr.fr



BOUTIQUE

Avez-vous votre Kroaz du, l'authentique drapeau breton ?

10 x 18 cm 8,00 euros (franco de port)

90 x 150 64,00 " "

À chaque envoi est joint systématiquement l'histoire du drapeau breton.

- Autocollant :

(Kroaz du L'authentique drapeau breton) :
2,00 euros (+ frais d'envoi)



Renseignements et commandes : boutique.legitimiste@orange.fr

(ou Cercle Jean de Beaumanoir 2, rue Feydeau 35400 Saint-Malo)

CARNET

Cercle Arthur de Richemont (comté de Rennes)

Au cours de la réunion des présidents de cercles légitimistes de Bretagne, le 17 octobre 2009, **Yann Le Roux** a été proposé pour prendre la présidence du cercle en remplacement de Pierre Bodin appelé à d'autres fonctions.

La mutation prendra effet officiellement après publication dans le prochain numéro de ***La Gazette Royale***.

Yann Le Roux (4, allée de Fermont 35770 Vern-sur-Seiche – Tél. 02 99 62 70 60 – a.derichemont@yahoo.fr)

L'annonce des activités organisées par les cercles est laissée à la diligence de leurs dirigeants.

* ACTIVITES

Plusieurs cercles ont des activités régulières, se renseigner auprès de la FBL ou sur le site www.uclf.org. Vous trouverez également sur ce site les activités offertes par les autres cercles de l'UCLF et par des associations amies.

* 97ÈME PÈLERINAGE LÉGITIMISTE À SAINTE-ANNE D'AURAY

Homélie du Père Jean-Marie de la Transfiguration

Saül, Saül, pourquoi me persécutes-tu ? (Act. 9/4-5)

Mes bien chers Frères, depuis 2000 ans et sa défaite définitive au sommet du Calvaire par le sacrifice Rédempteur, Satan ne peut plus s'attaquer au corps physique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il a été définitivement vaincu par la Croix. Aussi, ne pouvant plus s'attaquer physiquement à Notre-Seigneur, il se venge sur son corps mystique.

Et vous connaissez la suite : ce furent toutes les persécutions des quatre premiers siècles. " *On veut de votre divinité : " Jésus-Christ ", mais acceptez aussi les nôtres* " disaient les Romains. Et la foule des premiers chrétiens chantait en allant au martyre : " *Tu solus sanctus ; tu solus Dominus, tu solus Altissimus* ". [" *Vous seul, Jésus-Christ, êtes saint ; Vous seul êtes Seigneur ; Vous seul êtes le Très Haut, le Roi des Rois* "].

Quelle similitude avec notre époque de faux œcuménisme !

Puis suivirent les persécutions des hordes barbares, généralement ariennes.

Se succédèrent ensuite les différents coups de boutoir de l'Islam, qui n'a de cesse de vouloir détruire Jésus-Christ pour soumettre les populations occupées à ce faux prophète : Mahomet.

Satan utilisa encore le schisme de Luther pour attaquer gravement la robe sans couture du Christ, l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Enfin, l'Ange rebelle anima la Révolution Française, prototype de toutes les révolutions, pour essayer de faire disparaître tout ordre chrétien, toute présence de Jésus-Christ sur la terre. Période dans laquelle nous sommes toujours, ne l'oublions pas, malgré le sang de

millions de martyrs à travers le monde. Et cette chapelle, édiflée sur ce lieu de souffrance, est l'expression, ô combien émouvante, de ce chant de nos ancêtres : " *Nous n'avons qu'une gloire au monde, c'est la victoire du Seigneur* ".

Oui mes bien Chers Frères, comme l'écrivait un auteur célèbre (Pascal) : " *Le Christ est à l'agonie jusqu'à la fin du monde* ". Paroles qui illustrent bien ce qu'adressait saint Paul aux Colossiens : " *J'achève dans ma chair, ce qui manque aux souffrances du Christ, quant à son corps qui est l'Eglise* " (Col. 1/24).

Car, mes frères, ne l'oublions pas, être catholique ce n'est pas être un électron libre, indépendant.

" *Nous avons été baptisés dans un seul Esprit, pour faire un seul corps* ", déclare saint Paul aux Corinthiens (1 Cor. 12/12-27), " *vous êtes donc le corps du Christ, respectivement ses membres* ".

Par le baptême, nous sommes donc greffés sur la vigne qu'est Jésus-Christ (Cf. Jn 15/1-9), c'est-à-dire que nous appartenons à une société ; nous sommes membres d'une société surnaturelle, l'Eglise, et notre comportement personnel aura une répercussion sur tout le corps, comme il en va de même pour le corps humain.

(Notre sanctification ne serait-elle pas alors le remède prioritaire, à notre portée, dans cette crise terrible de l'Eglise ?), fermons la parenthèse.

Or, ne l'oublions pas, mes Frères, le qualificatif " catholique " n'existe pas dans l'absolu comme blanc, noir ou chaud, qui sont appelés accidents par opposition à substances. Il faut qu'il y ait un support, une créature, un homme qui soit catholique. Et, par là-même, nous voyons que nous appartenons à deux ordres différents radicalement distincts : l'ordre naturel et l'ordre surnaturel ; ce dernier se greffant sur le premier, donc le supposant.

L'homme, écrit saint Thomas, à la suite d'Aristote, est un animal social, politique, c'est-à-dire " un être vivant, animé, doué d'intelligence et de volonté libre, qui appartient à différentes sociétés, et ne peut être sans société parce qu'il naît dans une société : la famille, la cité, la patrie, au plan naturel. Et ces sociétés vont amener l'homme à s'oublier, à les dépasser, voire à se sacrifier, pour atteindre les fins spécifiques de ces sociétés qui sont autant de fins intermédiaires, de biens communs temporels, hiérarchisés et ordonnés au Bien Commun suprême : Dieu.

Par exemple lorsqu'un jeune homme et une jeune fille s'aiment vraiment - je ne dis pas qu'ils éprouvent l'un pour l'autre un plaisir d'être ensemble - je dis qu'ils s'aiment vraiment - et qu'ils décident de s'unir par le mariage - selon la coutume locale pour des païens ou par le sacrement de mariage pour des chrétiens - ils vont réaliser un nouvel être, le couple qui est un bien commun supérieur à chacun des conjoints. Et lorsque les enfants arriveront, le nouveau bien commun de la famille, supérieur à celui du couple, amènera les parents à se dévouer, à se sacrifier pour lui, sans retour sur eux-mêmes. Et c'est cet esprit joyeux de dévouement, d'oubli de soi, de sacrifice, qui amènera l'épanouissement des époux.

Il en est de même du bien commun de la patrie qui est supérieur à celui du couple et de la famille, parce que la patrie est une société naturelle, historique, qui précède la famille. En effet, la terre de nos pères, la patrie, qui est constituée d'un corps de familles, en raison même du principe que le tout s'impose aux parties, l'emporte sur la famille. Cela a amené saint Thomas à écrire : "*le bien propre ne peut exister sans le bien commun de la famille, ou de la cité, ou du royaume. C'est pourquoi Valerius Maximus disait des anciens Romains qu' "ils préféreraient être pauvres dans un empire riche que riches dans un empire pauvre "*

Mais attention, mes Frères, lorsque le bien commun n'est plus ordonné au bien commun suprême -ce qui est le cas dans la Révolution française- la société se renferme sur elle-même, devient une sorte d'individu monstrueux : c'est la tyrannie collective. Ce que nous constatons tous les jours.

Ce qui amenait Charles de Koninck, en 1942, à poser cette question : "*Quand ceux qui ont la charge du bien commun ne l'ordonnent pas explicitement à Dieu, la société n'est-elle pas corrompue à sa racine même ? "*

Nous devons donc, mes bien Chers Frères, aimer nos biens communs naturels sachant que les amours des biens communs doivent être hiérarchisés sous un sommet absolu qui est l'amour que toute créature a pour Dieu et qui porte le nom d'adoration.

Mais, il y a un point qu'il est bon de rappeler à l'heure actuelle, c'est la primauté de la cité sur la personne. En effet, comme l'écrit saint Thomas : "*Selon la nature, la cité est première par rapport à un seul homme "*

Et cela, en raison même du principe de totalité ; de même que la partie est subordonnée au tout, dans le même genre, de même le bien commun, qui est le bien du tout, est supérieur au bien privé de la partie.

Ce qui n'exclut pas, mes Frères, lorsqu'il y a genre différent, que le bien individuel puisse être meilleur que le bien commun. Ainsi, la virginité consacrée à Dieu est supérieure à la fécondité charnelle.

Mais hélas, mes Frères, de même que dans le paradis terrestre Satan a suscité, chez nos premiers parents, cette volonté d'être indépendant vis-à-vis de Dieu, par rapport au bien et au mal -ce qui en fait la première attitude libérale- de même l'Ange déchu a suscité dans l'esprit de l'homme moderne, sous l'impulsion du philosophe Maritain (entre autres), cette grave erreur que l'on appelle le "*personnalisme "* et qui consiste à faire de l'homme, grâce à une dose non négligeable de sentimentalisme, le centre de tout, la fin de tout.

La conséquence est immédiate : au niveau naturel, l'homme en société n'est plus orienté au bien commun, mais c'est la société toute entière qui est orientée au bien de la personne, au perfectionnement de la personne.

Comment, mes Frères, la personne pourrait-elle être à la fois fin de la société civile et soumise à celle-ci ? C'est impossible.

Et ne croyez pas, mes Frères, que cette erreur ne se trouve que dans l'esprit affaibli de quelques dégénérés.

Alors que l'Église la condamnait, tout particulièrement par saint Pie X, depuis 1961 un certain nombre de textes d'hommes d'Église l'affirment clairement, pour aboutir au "*Compendium "*, à l'abrégé du catéchisme de l'Église catholique, je cite : "*Le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions sociales sont et doivent être la personne "*

Mais, mes Frères, avec une telle affirmation, il n'y a plus d'ordre politique possible.

En effet, si les personnes sont au-dessus de l'ordre politique (ce qui est le cas si elles sont sa fin), elles peuvent à ce titre refuser à l'État juridiction sur leurs actes, ce qui entraîne la destruction de tout ordre politique.

Avec une telle affirmation, il y a inversion du rôle de la société.

Alors que les penseurs d'autrefois, de saint Augustin jusqu'à nos jours -ce qui n'est quand même pas négligeable- trouvaient normal que les membres de la société se dévouent à son service, et cela entraînait nécessairement des sacrifices, nos modernes rêveurs imaginent et construisent une société dont le but est de réaliser l'impossible tâche d'assurer simultanément, à tous ses membres, la pleine satisfaction de leurs souhaits individuels. Ne nous étonnons pas alors que nos sociétés, dites civilisées, pataugent en plein égoïsme.

Cette erreur génère encore une nouvelle conception du bien commun, comme le fait remarquer justement Monseigneur Philippe Delhaye : *“ Tandis que le bien commun “ était défini comme le bien de tous, auquel les individus devaient se sacrifier ”, le concile Vatican II, dans le schéma XIII ou dans sa Déclaration sur la liberté religieuse, présente le bien commun comme “ les conditions par lesquelles l'État permet aux personnalités de s'épanouir ”. Ce qui est un renversement total dans les idées ”.*

Et une des conséquences de cette grave erreur est que l'on arrive à l'inversion des fins. Prenons l'exemple du mariage.

Dans le Droit Canon de 1983, comme dans le Catéchisme de l'Église catholique, on affirme

que l'alliance matrimoniale est ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants.

Ce que Pie XII qualifiait, dans son discours aux sages-femmes en octobre 1951, de grave inversion des fins du mariage définies par le Créateur Lui-même.

Car vous le savez, mes Frères, la fin première du mariage est la procréation et l'éducation des enfants. On ne se marie pas d'abord pour s'épanouir. Il y a confusion entre la conséquence, l'effet et la fin, le but.

Ne soyons pas alors surpris que de nombreux individus, catholiques par leur baptême, se séparent lorsqu'ils ne s'épanouissent plus dans le mariage. Le bien commun du foyer n'est plus leur souci ; seul l'épanouissement de leur personne les préoccupe.

Alors, Chers Amis, travaillez dans vos cercles la notion de “ bien commun ”, la notion des “ biens communs hiérarchisés ” sous le bien commun suprême qui est Dieu.

Et de grâce, n'en restez pas aux concepts intellectuels. Dévouez-vous les uns les autres à vos différents biens communs. C'est comme cela que vous vous épanouirez, et pas autrement.

N'oubliez pas que vous ne pouvez pas prétendre aimer Dieu si vous n'aimez pas vos frères. Alors aimez vos biens communs et rappelez-vous la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ : *“ Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime ”.*

C'est comme cela que vous vous sauverez ; c'est comme cela que vous aiderez les autres à se sauver.

Ainsi soit-il.

↪ **Faute de place, nous reportons au prochain Numéro la publication des photos du pèlerinage.**

* CERCLE DUCHESSE ANNE (Cornouaille)

Ce numéro paraîtra trop tard pour annoncer la journée légitimiste organisée le 7 novembre par le cercle Duchesse Anne, de Cornouaille, et trop tôt pour en publier le compte-rendu. Peut-être recevrons-nous quelques photos pour le prochain numéro

Renseignements et inscriptions : Cercle Duchesse Anne Le Kergoat, 29140 Melven ☎ 06 50 21 00 51

LA LÉGITIMITÉ EN BRETAGNE

Un objectif :

Faire connaître la monarchie traditionnelle française

Calomniée, vilipendée depuis deux siècles, la monarchie est pourtant le type de gouvernement qui a construit la France, l'a régie pendant treize siècles et, selon de nombreux étrangers qui l'ont visitée au XVIIIe siècle, en a fait le pays du monde le plus prospère.

Rappelons également qu'à la veille de la Révolution, non seulement la Bretagne avait gardé son intégrité territoriale, ses États et son Parlement mais de plus, par l'institution de la Commission intermédiaire, elle avait pu conserver une large autonomie.

Seule la Monarchie peut apporter une réponse positive, non politicienne mais réaliste aux grands défis de l'avenir parce qu'elle est continuité, garantie de justice et de paix intérieure, et qu'elle s'enracine dans la religion et les traditions fondatrices.

Sept cercles :

- Arthur de Richemont (Rennes)
- Madame Élisabeth (Nantes)
- Georges Cadoudal (Vannes)
- Saint-Yves (Tréguier)
- Jean de Beaumanoir (Saint-Malo/Dinan)
- La Cathelinière (Saint-Nazaire)
- Duchesse Anne (Quimper)

unis au sein d'une fédération,
la Fédération Bretonne Légitimiste

BP 10307

35703 Rennes cedex 7

☎ 09 71 31 10 40 fed.bretonnelegitimiste@orange.fr



Un bimestriel :

- LA BLANCHE HERMINE

Depuis sa création, la FBL est adhérente à l'**Union des Cercles Légitimistes de France (UCLF)**, elle en est la correspondante exclusive pour la Bretagne.

www.uclf.org (Les événements, activités et manifestations qui intéressent la monarchie française)

<http://viveleroy.fr> (la bibliothèque de l'UCLF, pour comprendre la monarchie)

www.monarchiefrancaise.fr (site de l'UCLF)

www.cercle-henri4.com (site du cercle légitimiste du Béarn)

www.royauté.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎

Adresse électronique.....

Abonnement normal : 20 €

Abonnement Étranger : 24 €

Ecclésiastiques/étudiants (France) : 16 €

Abonnement de soutien : à partir de 27 € et plus

Abonnement d'essai : 9 € pour 3 numéros

Abonnement électronique : 10 €

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N

Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN - Imprimé par nos soins